

République de Guinée

Travail - Justice - Solidarité

ASSEMBLEE NATIONALE

LOI
019
L/2016/N°/AN

AUTORISANT LA RATIFICATION DES STATUTS DU CENTRE AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT MINIER

L'Assemblée Nationale ;

Vu la Constitution en ses articles 72 et 149 ;

Après en avoir délibéré, adopte la loi d'autorisation de ratification dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification des statuts du Centre Africain de Développement Minier.

Article 2 : La présente Loi qui prend effet à compter de sa date de promulgation, sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République de Guinée et exécutée comme Loi de l'Etat.

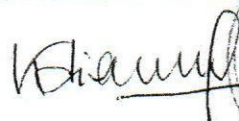
Conakry le 10 JUIN 2016

Le Secrétaire de Séance

Honorables Secrétaires
Parlementaires

Honorable Bakary DIAKITE

Le Président de Séance



Honorable Claude Kory KONDIANO